



**Autodrome
CHAUDIÈRE**



Vallée-Jonction

**RÈGLEMENTS 2020
NASCAR
SPORT COMPACT AMATEUR**

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
1. Types de voitures	4
2. Moteur / Transmission	5
3. Échappement	6
4. Suspension	7
5. Roues et pneus	8
6. Sécurité	9
7. Poids et hauteur	10
8. Numéros	11
9. Fond de points	12
10. Immatriculation	13
11. Autocollants	14
12. Licence NASCAR	15
13. Radios	16

INTRODUCTION

Il est de la responsabilité du compétiteur d'obtenir les règlements et de devenir familier avec les règlements actuels relativement à la division dans laquelle il choisit de participer.

Tout article non couvert dans les sections des règlements suivants devra être vérifié avec l'inspecteur technique, et sa décision sera finale. Si l'inspecteur juge qu'une voiture est construite de façon trop professionnelle, il peut refuser celle-ci.

Advenant une situation mettant en cause l'interprétation d'un des règlements, l'AC a la priorité sur celle-ci.

Les règles et / ou les règlements qui y sont énoncés visent à assurer la conduite ordonnée des courses et d'établir des exigences minimales acceptables pour de tels événements. Ces règlements régissent tous les événements, et en participant à ces événements, tous les participants sont réputés avoir obtenu, lu et compris ces règlements en vigueur, et à respecter ces règlements.

Aucune expression ou la garantie de sécurité implicite devra résulter de la publication ou de la conformité des règles et / ou règlements. Ils sont conçus comme un guide pour la conduite du sport et ne sont en aucun cas une garantie contre les blessures ou la mort d'un participant, d'un spectateur ou d'un officiel.

Nous vous conseillons de communiquer avec nous si vous avez des doutes sur l'éligibilité de votre voiture ou avant d'y effectuer toutes modifications non traitées dans la réglementation.

Tous les règlements sont sujets à changement dans l'intérêt de la compétition.

**Chaque pilote doit obligatoirement s'inscrire avant
chaque programme à l'endroit indiqué par
l'Autodrome Chaudière.**

1. Type de voitures

- 1.1 Voiture STOCK D'ORIGINE, 4, 5 ou 6 cylindres.
- 1.2 Aucune pièce ou accessoire haute performance acceptée.
- 1.3 Ordinateur d'origine et de l'année du véhicule.
- 1.4 La voiture doit être complète, incluant : (fausses ailes, mais le plastic doit être enlevé), vitre avant, boîtier du filtre à air (boîtier filtre à air peut être remplacé par un P-FLOW) et celui-ci ne doit pas prendre son air à l'extérieur (ex : trous de phares avant)
- 1.5 Pas de 4 roues motrices, anti-patinage, traction intégrale, blower ou turbo.
- 1.6 La voiture doit avoir une belle apparence, de type stock car.
- 1.7 La voiture doit être acceptée par l'inspecteur technique et sa décision est finale et irrévocable.

2. Moteur **et Transmission d'origine**

- 2.1 **4, 5 ou 6 cylindres**, 150 HP et moins. **Le nombre de HP doit correspondre à l'année d'origine du véhicule.**
- 2.2 Aucune entrée d'air forcée d'aucune manière.
- 2.3 Aucun antigel.
- 2.4 **Le taux de compression ne doit pas dépasser les normes du fabricant. Les vérifications seront faites par l'inspecteur technique avec les appareils de l'Autodrome Chaudière**

3. Échappement

3.1 Le silencieux doit être enlevé.

3.2 Le tuyau d'exhaust doit sortir sous la voiture du côté passager obligatoirement.

3.3 Aucun tuyau dans l'habitacle du pilote.

3.4 Headers interdits.

4. Suspension **d'origine**

- 4.1 Aucune pièce de haute performance acceptée.
- 4.2 Aucune pièce ne doit être modifiée, à l'exception des coils springs et du spindle avant droit.
- 4.3 Camber avant droit accepté de 2 pouces maximum, mesuré sur la roue.
- 4.4 Les spring rubbers seront acceptés à un rang seulement par coil.

5. Roues et pneus

- 5.1 Quatre roues d'origine ou remplacement direct **avec le même offset d'origine.**
- 5.2 Pneus acceptés : pneus de rue série 60 et + de même dimension **aux 4 roues.** Pas de pneus d'hiver.
- 5.3 Maximum 16 pouces.
- 5.4 Tread Wear minimum: 300

6. Sécurité

- 6.1 Extincteur 2.5 lbs bien fixé à bord de la voiture obligatoire.
- 6.2 Habit de course **ignifuge** est obligatoire. **Gants et botte ignifuges fortement recommandés**
- 6.3 Casque DOT obligatoire et **protecteur pour le cou (style Hans device)** fortement recommandé
- 6.4 **Doivent être enlevés : moulures, miroirs côtés, lumières avant et arrières, vitres de côté et arrière.**
- 6.5 **L'intérieur de la voiture doit être vidé de tout ce qui peut brûler (siège passager, tapis, tissus)**
- 6.6 **Le plancher de la voiture doit être à son emplacement original et complet. Il peut être réparé ou renforcé en utilisant des tôles d'un minimum de 20 gauges. Aucune ouverture permise.**
- 6.7 Filet obligatoire dans la porte du chauffeur.
- 6.8 **Pins de hood obligatoires**
- 6.9 **Siège et ceintures de course obligatoires.**
- 6.10 **Cage protectrice complète fortement recommandée avec un minimum de 4 points d'attache construite avec des tubes en acier d'un minimum de 1 ½ pouces par 0.095 millième. Toute cage non conforme sera refusée.**
- 6.11 **Une tôle d'un minimum de 22 gauge doit être soudée à l'extérieur de la cage du côté du pilote.**
- 6.12 **Les portes doivent être soudées ou fixées avec des rivets.**
- 6.13 La batterie à l'intérieur de l'auto **doit être** bien fixée.
- 6.14 La ligne à essence doit être sous le véhicule.
- 6.15 Les freins devront être efficaces sur les 4 roues.
- 6.16 Réservoir à essence doit être à sa place d'origine **et non modifié.**
- 6.17 Une voiture non-conforme aux normes de l'Autodrome Chaudière pourra être refusée de participer à un programme.

7. Poids et hauteur

- 7.1 La répartition du poids est maximum **53,0%** à gauche (AUCUNE TOLÉRANCE) avec le pilote. Les pesées ne devront pas être plus basses que le châssis et fixées avec deux « bolts » d'un minimum de 3/8". Celles-ci devront être peintes en blanc et porter le numéro de la voiture. PAS de pesée volante. Les pesées dans l'habitacle devront être installées de façon sécuritaire. Un contrôle très sévère sera fait sur cet item.
- 7.2 **Poids minimum de 2000 livres pour les voitures de 100 HP et moins. Pour les voitures de 100 HP et plus, 1 livre par HP supplémentaire devra être ajoutée. Par exemple : Une voiture avec 110 HP devra peser 2010 livres. Le nombre de HP et le poids du véhicule devra être indiqué dans le bas du pare-brise, côté pilote.**
- 7.3 Hauteur du sol : 5 pouces minimum avec pilote, mesurée entre les deux pneus avant et arrière sans obstacle.
- 7.4 **Après 2 victoires dans la saison, 1% du poids à gauche sera retranché et ½ % après chaque autre victoire. Par exemple, après 2 victoires, le pourcentage de poids à gauche sera de 52%, après 3 victoires, le pourcentage de poids à gauche sera de 51 ½ % et ainsi de suite.**
- 7.5 La direction de l'Autodrome Chaudière se réserve le droit en tout temps de faire des mises à jour dans les règlements sur le poids.

8. Numéros

- 8.1 Les pilotes doivent contacter l'Autodrome Chaudière pour réserver leur numéro de voiture.
- 8.2 Les numéros doivent être d'un minimum de 20 pouces de hauteur et être apposés sur les portes et le toit.

9. **Fond de points**

9.1 Les points sont attribués au pilote et non à la voiture inscrite ou au numéro selon les procédures de courses de l'Autodrome Chaudière.

9.2 **Pour participer au fond de points NASCAR, la licence permanente est requise.**

10. Immatriculation

Nous vous recommandons de vous informer à la Régie de l'Assurance Automobile du Québec concernant l'immatriculation de votre voiture de course afin d'éviter tout désagrément lors de vos déplacements.

11. Autocollants

- 11.1 Le haut du pare-brise doit être réservé à l'autocollant du commanditaire majeur de la série (s'il y a lieu). Les autocollants des commanditaires de la division doivent être OBLIGATOIREMENT installés selon le plan fourni par la direction.
- 11.2 Des autocollants des partenaires de la série (s'il y a lieu) devront être collés obligatoirement sur les **ailes** des autos.
- 11.3 L'organisation fournira 1 autocollant **du pare-brise à chaque voiture de course** par saison. Une exception pourra être faite dans le cas d'un bris lors d'une course à Vallée Jonction. Il pourra être possible d'en acheter avant une course au coût de 20 \$.
- 11.4 **Les autocollants des commanditaires NASCAR** doivent être obligatoirement apposés sur votre véhicule pour être en mesure de participer au fond de points NASCAR. Vous devrez les installer sur les ailes avant obligatoirement. Le surplus pourra être installé sur le rocker panel ou le bas de la porte à partir de l'aile avant vers l'arrière



- 11.5 Le nom des pilotes ne peut être inscrit que sur les côtés droits et gauches du toit.

12. Licence NASCAR

- 12.1 La licence NASCAR est obligatoire pour tous les pilotes. Un pilote ne peut faire partie d'un programme sans avoir sa licence NASCAR.
- 12.2 **Pour être éligible au fond de points NASCAR et se mériter la bourse de celui-ci, le pilote doit avoir la licence permanente et non la licence temporaire.**
- 12.3 La licence NASCAR n'est pas obligatoire pour les équipiers mais l'équipe de gestion de l'Autodrome Chaudière la recommande fortement.
- 12.4 Dans le cas de courses inter-piste, les licences NASCAR des autres pistes seront honorées.

Tous les détails concernant les frais de licence NASCAR se trouvent ici

13. Radios

- 13.1 Aucune communication radio entre les membres d'équipe et le pilote.
- 13.2 Receiver obligatoire (one way radio)
- 13.3 Transpondeur obligatoire.